

## « Quitte ta violence pour te battre, à fond la vie »

par Dominique JORTAY pour l'équipe de M.A.G.I.C.

### Origine de la démarche

Lorsqu'un juge de la jeunesse impose à un jeune auteur d'un délit une prestation éducative et d'intérêt général, son attente, outre la réparation symbolique du fait commis, est de le voir réfléchir ou à tout le moins s'interroger sur son passage à l'acte en vue d'éviter la récidive.

En réalité, les choses ne sont pas si simples. Si certains jeunes éprouvent peu de gêne ou de difficulté à s'exprimer, il n'en va pas de même pour tous. L'entretien risque donc vite de tourner à vide faute de répondant. Rien de plus malaisé, surtout à l'adolescence, que de partager un vécu, des sentiments dans un contexte aussi abstrait qu'un entretien individuel et, a fortiori, quand celui-ci vous est imposé.

Quand vient se greffer la dimension relative à la victime, l'abstraction est encore plus prégnante. Comment la visualiser quand on ne dispose que de mots qui démontrent rapidement leurs limites ? Comment ne pas tomber dans les clichés ou les lieux communs alors que l'on veut conserver le subjectif de la situation vécue ?

Au fil du temps, les faits pour lesquels une réparation était demandée ont pris une connotation plus chargée de violence, qu'elle soit physique ou verbale. Notre équipe s'est petit à petit rendue compte que sa pratique était parfois inadéquate ou plutôt insuffisante et que, compte tenu des limitations énumérées ci avant, il était opportun de chercher d'autres pistes.

### L'Association pour la vie et sa pratique d'animation

L'occasion nous a été donnée par les contacts réguliers que nous entretenons avec des intervenants du Service de réparation pénale de Lille dans le cadre d'échanges européens. En effet, depuis quelques années, cette équipe a mis en place un partenariat avec l'Association pour la Vie<sup>1</sup>, initiée par Monsieur Bernard Lemette, également président national du Mouvement du Nid en France. Cette association propose des animations alliant des témoignages de victimes sur support photographique et écrit, la bande dessinée « No Limits » de Derib et un jeu de l'oie. Selon le public auquel cette animation s'adresse<sup>2</sup>, les séances sont organisées en une journée ou en demi-journées.

Dans le cas précis de réparation pénale, deux après-midi sont prévues espacées entre elles de 2 à 3 semaines afin de permettre un débriefing avec chaque jeune en particulier et la lecture de la bande dessinée (voir infra).

---

<sup>1</sup> Son siège social se situe à Wattrelos dans le département français du Nord.

<sup>2</sup> L'Association pour la vie intervient à la demande d'établissements scolaires et d'universités, de maisons de quartier, de maisons de la culture, de centres de détention, de centres sociaux et d'associations, etc.

Les séances rassemblent idéalement une dizaine de jeunes qui n'ont pas spécialement de lien entre eux. Il leur est demandé de se présenter et d'expliquer la raison de leur présence mais chacun est libre de parler du délit qui le concerne comme il l'entend.

Les témoignages de victimes ont tous en commun une violence intrinsèque et parlent de racket, de viol, d'arrachage de sac, d'incivilités, de maltraitance, de violence conjugale,... et révèlent autant de traumatismes vécus. Ils sont aussi une porte d'entrée à des discussions plus larges où les jeunes sont amenés à exprimer leur opinion, leur ressenti mais aussi à échanger leur point de vue avec les autres voire à le nuancer en cours de séance.

A la fin de cette première réunion, les jeunes se voient offrir la bande dessinée « No Limits » qui servira de base à la deuxième réunion. Cette B.D. retrace le parcours d'un jeune pris dans les affres de l'adolescence avec tout ce qu'elle comporte d'interdits à braver et de dangers à frôler, quitte à franchir parfois la limite fatale. Le dessinateur aux écrits souvent engagés, n'a pas voulu terminer sur une note pessimiste. Il choisit de finir son récit par l'image de ce jeune qui prend finalement appui sur ses expériences, même franchement négatives, pour imaginer un avenir plus ouvert et transforme ainsi sa violence en énergie constructive. De là, le titre de l'animation « Quitte ta violence pour te battre, à fond la vie ».

Le jeu de l'oie constitue la deuxième séance. Le jeu est conçu sur le modèle et le principe du jeu classique avec, notamment, un départ et une arrivée, certaines cases comportant des « pénalités » (retour en arrière, passer son tour, ...)

Selon la taille du groupe, il se peut qu'il soit scindé en deux en vue de favoriser une meilleure dynamique et permettre une plus grande participation de chacun au jeu. *(Les deux sous-groupes seront constitués à l'issue d'une discussion en réunion d'équipe chez MAGIC. Ainsi, nous veillerons à séparer à cette occasion certains jeunes dont l'alliance a parasité le dialogue lors de la première séance. Ou encore nous mettrons en évidence l'un ou l'autre jeune dont la participation à la première réunion a révélé une personnalité de leader positif. En bref, nous cherchons à composer des groupes permettant l'échange et la réflexion dans une optique créative).*

Les étapes du jeu reprennent les témoignages de la première séance et des passages de la B.D. - qu'on suppose lue ou, en tout cas, parcourue. Le côté ludique dédramatise les échanges et leur donne un côté moins formel, moins contrôlé.

Au moment de conclure, il est demandé à chaque jeune de nommer le témoignage qui l'a davantage touché ou interpellé et d'en expliquer les raisons. Ils repartent en outre avec une brochure « La parole aux ados » élaborée par l'Association pour la vie.

## Groupe de parole sur la violence ou mise en action dans un service de prestation éducative ou philanthropique

Comme Monsieur Lemette, promoteur du projet, ne désirait pas, à juste titre, se défaire des outils pédagogiques initiés par son association, nous sommes convenus avec lui d'une collaboration. Dès lors, ses animatrices assurent la conduite entière des séances, épaulées (si nécessaire) par des intervenants de MAGIC. Ceux-ci restent donc « en filet » et interviennent éventuellement pour poser le cadre et calmer les esprits. Ils peuvent aussi apporter quelques précisions vu les différences législatives existant entre la France et la Belgique.

La collaboration a ainsi débuté réellement par une première animation en octobre 2005. Il était entendu que deux autres seraient programmées jusqu'en juin 2006, date à laquelle serait effectuée une première évaluation.

Par la suite, trois autres groupes ont été organisés sur l'année académique 2006-2007 et l'expérience se poursuivra dès octobre prochain.

Le nombre de jeunes participants par groupe a été variable, allant de 4 à 9 jeunes.

Quant aux jeunes eux-mêmes, leur incorporation dans le groupe leur a été présentée dès le premier contact avec notre service, en présence des parents la plupart du temps. Le type de fait à charge du mineur ou les circonstances dans lesquelles il avait été commis ont orienté notre sélection.

Par ailleurs, il est arrivé qu'en cours d'intervention, lors d'entretiens individuels, un jeune soit pressenti pour participer au groupe selon les messages qu'il nous renvoyait (manque d'empathie à l'égard des autres, discours réducteur,...)

Une attention particulière est apportée à la composition du groupe et nous a notamment amené à renoncer d'y joindre de trop jeunes mineurs.

La mise en place n'a pas été aisée en ce sens que, outil nouveau et complémentaire à la prestation (un nombre de 5 heures est déduit du nombre total d'heures de prestation), il n'était pas toujours naturel d'y songer préalablement ou en cours d'accompagnement. En outre, si dans la majorité des cas la décision de faire participer un jeune au groupe de parole provient de notre service, il arrive que des magistrats l'inscrivent dans leur mandat.

La pratique a fait que les choses ont été plus évidentes au fur et à mesure des séances. Nos critères de sélection se sont affinés et plus d'attention a été apportée à des « détails » d'organisation visant à garantir le bon déroulement des séances (accueil des jeunes, règlement d'ordre intérieur, présence mixte d'intervenants de MAGIC, établissement de pauses ou de caucus, non participation du jeune arrivé très en retard ou absent à la première séance,...).

## Conclusion et perspectives

Après deux années d'expérimentation, notre service est plus que jamais convaincu de l'opportunité d'un tel outil et est déterminé à poursuivre la démarche. Il a fallu

néanmoins rappeler aux mandants qu'il ne s'agissait pas de le brader et qu'il devait rester un complément à une mesure de prestation.

Nous nous réservons dès lors la latitude, pour toutes les raisons développées ci-dessus, d'écarter un jeune du processus si sa participation pouvait, entre autres, mettre à mal l'avantage qu'en retirerait le restant du groupe. En effet, l'objectif recherché est une meilleure prise de conscience par les jeunes du statut de la victime de violences et non d'offrir une tribune à un jeune en mal de reconnaissance. Nous avons assisté à des dérives (il y en aura sûrement d'autres) pas toujours évidentes à gérer, l'effet de groupe étant ce qu'il est. Aussi nous faut-il être vigilants à éviter les dérapages et assurer que ces séances se déroulent dans un respect mutuel. Certaines interventions des jeunes peuvent parfois choquer ou étonner, tout le travail de l'animation consiste alors à les décoder et à ouvrir à la discussion. Des jeunes se sont d'ailleurs révélés être des leaders positifs bien que l'opinion qu'ils défendaient était marginale ou provocatrice.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour en tirer des enseignements pertinents, il est déjà indicatif de voir que la plupart n'en ressortent pas indifférents. D'aucuns nous ont dit avoir appris sur le vécu de certaines victimes. Ils n'imaginaient pas l'existence de pareilles séquelles, ayant toujours tendance à ramener tout à leurs propres sentiments. D'autres ont ouvert leur perception à l'autre ou à des problématiques dont ils ne s'étaient jamais préoccupés. D'autres enfin ont dit avoir osé affronter leurs actes par la mise en commun avec le groupe.

A terme, il nous sera peut-être possible d'élargir notre propre intervention dans le processus bien que nous restions cependant convaincus que le fait de passer par une animation extérieure facilite l'expression des jeunes et clarifie les rôles de chacun.

Enfin, à l'égard des jeunes que nous ne « visualisons » pas dans ces groupes de parole, nous avons envisagé pouvoir utiliser la brochure de l'association. Celle-ci reprend les témoignages photos et offre une base de discussion non négligeable et surtout des plus concrètes.